

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 mars 2013

DCM N° 13-03-26

Objet : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution de la Délibération du Conseil Municipal en date du 30 Avril 2009, ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions administratives.

Rapporteur : M. le Maire

1er cas

Décisions prises par M. le Maire

1°

Recours contentieux

DATE DU RECOURS	OBJET	N° ACTES	ELU / JURIDICTION CONCERNEE
30 janvier 2013	Assignment aux fins de réaliser sous astreinte des travaux pour permettre l'accès des engins des services de secours et de lutte contre l'incendie aux immeubles situés du 65 au 67 Boulevard de l'Europe.	5.8	Tribunal de Grande Instance de Metz
5 février 2013	Assignment en contrefaçon d'une œuvre de l'esprit consistant en un logo représentant un M blanc massif inséré dans un carré vert, souligné des termes « Metz ».	5.8	Tribunal de Grande Instance de Nancy

2°

Décisions rendues

DATE DECISION	NATURE DE LA DECISION	OBJET	N° ACTES	ELU /JURIDICTION CONCERNEE	OBSERVATIONS / DECISIONS
7 février 2013	Arrêt	Appel du jugement rendu par le TA de Strasbourg le 26 avril 2012 portant rejet de l'annulation de la DCM du 18/12/2008 portant approbation du PLU de la Ville ainsi que le classement de ses terrains en zone "2AU3".	5.8	Cour Administrative d'Appel de Nancy	Annulation partielle du jugement du TA de Strasbourg du 26 avril 2012.
20 décembre 2012	Ordonnance	Appel du jugement du TGI de Metz du 8 octobre 2010 qui dit que la vente est parfaite et condamne la SCI les Hirondelles à payer à la Ville de Metz 3000 Euros au titre de l'article 711 du Code de Procédure Civile.	5.8	Cour d'Appel de Metz	Ordonnance de désistement.

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 41 Absents : 14 Dont excusés : 10

Référence nomenclature «ACTES» : 6.4